

## Composition de la Commission d'Activité Libérale

**Président : Monsieur le Docteur Pierre Yvan SIMONOVIEZ**

**M. le Docteur Roger GRIMAUD** représentant le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Hautes-Alpes

**Mme Maryse AUBERT** représentant le Conseil de Surveillance

**Mme Raymonde EYNAUD** représentant le Conseil de Surveillance

**M. le Délégué Territorial ARS ou son représentant** représentant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé PACA

**M. le Directeur de la CPAM ou son délégué** représentant la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes Alpes

**Mme le Docteur Karine DELEPLANCQUE** exerce une activité libérale, désigné par la Commission Médicale d'Etablissement

**M. le Docteur Jérôme ATGER** exerce une activité libérale, désigné par la Commission Médicale d'Etablissement

**M. le Docteur Pierre Yvan SIMONOVIEZ** n'exerce pas d'activité libérale, désigné par la Commission Médicale d'Etablissement

**Mme Maryse DURAND** Représentante de la Commission des Usagers du système de santé

M. Yann LE BRAS Directeur de l'Etablissement

M. Daniel BRICOUT Directeur Adjoint Gestion des Affaires financières et SIH

En application de l'article R6154-11 du code de la santé publique la commission de l'activité libérale de l'établissement est chargée de veiller au bon déroulement de cette activité et au respect des dispositions législatives et réglementaires la régissant ainsi que des stipulations des contrats des praticiens.

Elle peut se saisir de toute question relative à l'exercice de l'activité libérale des praticiens ou en être saisie par le directeur général de l'agence régionale de santé, le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie, le président du conseil de surveillance, le président de la commission médicale d'établissement et le directeur de l'établissement. Un praticien peut saisir la commission de l'activité libérale de toute question relative à l'exercice de son activité libérale.

La commission peut soumettre aux autorités mentionnées à l'alinéa précédent toute question ou proposition relative à l'activité libérale des praticiens.